

---

Renvoi à la commission des Revenus nationaux de l'adresse de l'administration du district de Gournay (Seine-Inférieure) qui informe de l'envoi de quatre décorations de l'ancien régime, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission des Revenus nationaux de l'adresse de l'administration du district de Gournay (Seine-Inférieure) qui informe de l'envoi de quatre décorations de l'ancien régime, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 269;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17813\\_t1\\_0269\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17813_t1_0269_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

de la République, vous étoient un des garants que tous les bons citoyens suiveroient votre exemple et n'épargneraient rien pour l'exécution des mesures que vous adopterez pour le salut de la Patrie. C'est d'après ces motifs que la société populaire de Dunkerque [?] l'armement et l'équipement de deux cavaliers, le second part aujourd'hui et va rejoindre ses camarades sous les drapeaux victorieux de l'armée du Nord, nous vous en faisons l'hommage et ne doutez pas que se souvenant qu'ils ont brûlés pour la patrie au nom des Dunkerquois ils se rendront dignes de la cause qu'ils ont à défendre.

Recevez en même tems l'assurance de notre entier dévouement à la représentation nationale. Comptés que la Convention a été et sera toujours notre unique point de ralliement, qu'elle a notre confiance entière et que nous mourrons tous plutôt que de souffrir que qui que ce soit ose rivaliser avec elle ou attenter à l'autorité dont la nation l'a investie.

Salut et fraternité.

A. DAUCHI, *président*, A. FOISSEY,  
J. LEMAIRE, MYN, *secrétaires*.

### 3

**L'agent national du district de Castelsarrasin [Haute-Garonne] écrit à la Convention que dans ce district l'esprit du peuple ne dévie point : méprisant les intrigans, les diverses passions, il n'a qu'un but, la liberté et l'égalité; il est constamment fidèle à ses sermens, en obéissant ponctuellement aux lois de la Convention nationale.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (14).**

### 4

**La société des défenseurs des Droits de l'Homme, séante à Angers [Maine-et-Loire], écrit à la Convention que les scènes horribles et sanglantes qui ont eu lieu dans ce département, s'y sont passées pendant la mission de Hentz; elle invite la Convention à suspendre son jugement sur le mémoire justificatif que ce représentant se propose de publier; elle l'assure de sa confiance comme de son respect, et qu'elle sera toujours son centre de réunion comme celui de son espoir.**

**Renvoi au comité de Sûreté générale (15).**

### 5

**L'administration du district de Gournay [Seine-Inférieure] informe la Convention qu'elle envoie à la trésorerie nationale quatre décorations de l'ancien régime.**

**Renvoi à la commission des Revenus nationaux (16).**

### 6

**La société populaire de Lusignan, département de la Vienne, remercie la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Chauvin, dont elle loue la bonne conduite; elle félicite de nouveau la Convention sur la chute du traître Robespierre et de ses infâmes complices, l'invite à rester à son poste, et à achever héroïquement sa glorieuse mais pénible carrière.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (17).**

*[La société populaire de Lusignan à la Convention nationale, du 12 vendémiaire an III] (18)*

Liberté Egalité Fraternité ou la Mort

Citoyens représentants,

Et nous aussi nous avons vu s'élever au milieu de nous d'horribles dominateurs du peuple et de ses droits. Et nous aussi nous avons entendu ces violateurs audacieux de la justice et des lois, substituer le mensonge à la vérité, et outrager la raison par des maximes funestes et délirantes. Continuellement inquiets et outragés, nous cherchions en vain autour de nous les moyens d'attaquer et d'abattre ces dangereux associés de cette ligue infâme, dont vous avés resserré les dangereuses ramifications et arrêté l'explosion sanguinaire. C'étoit de vous, c'étoit de cette fermeté qui a distingué le sénat français dans ces incroyables conjonctures, que nous attendions ces moyens répressifs et nécessaires; nous n'en avons jamais perdu l'espoir, et dans notre affliction nous nous nourrissions de cette idée consolante : aussi les avons nous embrassé et saisi avec ce sentiment que la justice inspire et que l'oppression commande. Chauvin a paru au milieu de nous non comme un Jupiter qui lance la foudre et le tonnère, mais comme un juge sévère, un père équitable, un ami sincère qui examine protège et console. Il a vu les plaies profondes qui nous tiraillioient depuis longtems, il a fait enlever sur le champ ces caustiques qui les rongeoient, les parties saines se sont rapprochées et le mal a disparu.

(14) P.-V., XLVII, 254.

(15) P.-V., XLVII, 254.

(16) P.-V., XLVII, 254.

(17) P.-V., XLVII, 254-255. M. U., XLIV, 444.

(18) C 322, pl. 1355, p. 19.